

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du bureau prise par délégation      ACTE N° BC-20231211-009****du 11 décembre 2023****n°009****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND  
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATIONmembres en exercice : 26PRESENTS (20) : M. ABELIN, M. PICHON, M. COLIN, M. PEROCHON, Mme AZIHARI, M. DROIN, M. MATTARD, Mme BOURAT, M. JUGE, M. CHAINE, Mme LAVRARD, M. PREHER, M. CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M. BOISSON, M. AURIAULT, M. BAILLY, M. BRAGUIER, Mme BRAUDPOUVOIRS (4) : M. BONNARD donne pouvoir à M. CYBERT  
Mme DE COURREGES donne pouvoir à M. MATTARD  
M. MEUNIER donne pouvoir à Mme BOURAT  
M. TARTARIN donne pouvoir à Mme MARQUES-NAULEAUEXCUSES (2) : Mme GODET, M. MICHAUD

Nom du secrétaire de séance : Gérard PEROCHON

**RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI****OBJET : Engagement de Grand Châtellerault dans le dispositif Territoires Engagés pour la Nature (TEN)**

*La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault (CAGC) est engagée depuis de nombreuses années dans la biodiversité au travers du Plan Climat Air Énergie Territorial 2018-2024 et du projet de Territoire (2021-2030 – Axe 2 - Adaptation au changement climatique de l'agglomération châtelleraudaise ; Action2B – Accompagner nos bonnes pratiques en matière de transition écologique).*

*Lauréate en 2010 de l'appel à projet régional « Nature et Transition », Grand Châtellerault a renforcé son positionnement et son action stratégique avec la mise en œuvre de plantation de haies le long des chemins ruraux, restaurant ainsi des continuités écologiques, et l'élaboration d'une Trame Verte et Bleue sur le territoire.*

*Pour ces raisons, Grand Châtellerault souhaite s'engager dans le dispositif national « Territoires Engagés par la Nature » (TEN), animé en Nouvelle Aquitaine, par l'Agence Régionale de Biodiversité et l'Office Français de Biodiversité Nouvelle Aquitaine, en partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine, la DREAL et les Agences de l'Eau Loire Bretagne et Adour-Garonne. Ce dispositif vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité, proposés par les collectivités territoriales.*

*Après une évaluation par un jury régional, la reconnaissance est obtenue pour une durée de 3 ans. C'est la démarche de progrès qui est recherchée au travers de ce dispositif.*

*La collectivité décline alors dans les 2 ans sa stratégie locale de biodiversité qui lui permet de planifier des actions opérationnelles en faveur de la biodiversité. Cette dernière peut s'appuyer sur la réalisation d'un Atlas de Biodiversité Communal ou de l'élaboration d'une Trame Verte et Bleue.*

*Les 3 actions présentées dans le cadre de ce dispositif pour Grand Châtellerault sont :*

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du bureau prise par délégation      ACTE N° BC-20231211-009****du 11 décembre 2023****n°009****page 2/2**

- un plan de lutte contre l'ambrosie, espèce envahissante à fort impact sur la biodiversité et la santé humaine ;
- le renforcement de la continuité écologique avec la plantation de haies le long des chemins ruraux ;
- le renforcement de la continuité écologique avec la création ou restauration de mares.

*Bien que le dispositif TEN n'ouvre pas droits à des financements spécifiques pour la réalisation des projets, il facilite cependant la recherche de subventions.*

*L'obtention de la reconnaissance « Territoires Engagés pour la Nature » confirmera la volonté de Grand Châtellerault d'être acteur majeur de la préservation de la biodiversité sur son territoire.*

\*\*\*\*\*

**VU** la délibération n°4 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2018 relative au projet de Plan Climat Air Énergie Territorial 2018-2024,

**VU** la délibération n°10 du Conseil Communautaire du 22 novembre 2021 relative au projet de territoire de Grand Châtellerault 2021-2030,

**CONSIDERANT** que ce dispositif s'inscrit dans un programme national de préservation du patrimoine naturel développé par le Ministère de la Transition Ecologique,

**CONSIDERANT** qu'il n'existe aucune implication financière directe à l'engagement dans ce dispositif,

**CONSIDERANT** la volonté de Grand Châtellerault de s'inscrire dans une démarche durable de préservation de la biodiversité et de la qualité de l'environnement,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de valider la candidature de Grand Châtellerault pour le dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » ;
- de s'engager dans l'élaboration d'une stratégie locale de biodiversité ;
- de valider les 3 actions citées en préambule à porter dans le cadre de ce dispositif ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document inhérent à la démarche.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,  
Céline NICLOUD

